RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE TOULON



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

Objet de la délibération : Retrait du SIVAAD et du Groupement de Commandes de la commune de COGOLIN

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 7 Novembre 2023

Transmise au Contrôle de légalité le 15 Novembre 2023 Affichée le 16 Novembre 2023

Nombre de Conseillers Syndicaux :

En exercice : 90 Présents : 11

Pouvoirs: 0 Excusés: 24 Votants: 11 2ème convocation pas de condition de quorum

L'an deux mille vingt-trois, le 14 Novembre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à PUGET VILLE au sein de la Salle Jean LATOUR, sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

EVENOS	CHEF D'HÔTEL Evelyne
LA VALETTE	BAGNOL Luc
LE REVEST	GIANNINI AUDDINO Flavia
OLLIOULES	GARRONE Florence – RIGHI Dominique
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre – HECKMANN Ingrid
SAINT MANDRIER	TOULOUSE Christian
SIX FOURS	ROSTAGNO Agnès
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey

Délégués	Suppléants	avec voix	délibérative

Délégués Suppléants sans voix délibérative

Pouvoirs

Néant

Absences Excusées		
BESSE SUR ISSOLE	BURDY Jeannine	
BORMES	PIERRE Véronique – MONIER Daniel	
CAVALAIRE	MORTIER Carold – WYDOOGHE Catherine	
EVENOS	ROMERO Jean-François	
FIGANIÈRES	ESCAILLAS Éric – LAUGIER Alain	
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie – SIMONI Chantal	
LA FARLÈDE	HENRY Pierre	
LA VALETTE	VALVERDE Séverine	
LE RAYOL CANADEL	DE PONFILLY Bettina	
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc	
PIERREFEU	HAINIGUE Michel	
RIANS	GEROLIN Éric	
SAINT CYR	MANOUKIAN Astrid	
SAINT MANDRIER	DEMIERRE Colette	
SOLLIÈS PONT	COIQUAULT Jean-Pierre	
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe	
TOURRETTES	HERNANDEZ Aurélie	
TOURVES	BOYER Kévin	
VIDAUBAN	BRESSAN Michèle – TROTTET Elie	

Rapporteur: M. TOULOUSE Christian Président du SIVAAD

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Septembre 1983 portant création du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-5 et L.5211-19.

Vu l'article 14 des Statuts du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers,

Vu la délibération en date du 12 Novembre 1982 du Conseil Municipal de la commune de COGOLIN, ayant pour objet l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD),

Vu la délibération N°2020/078 en date du 24 Septembre 2020, du Conseil Municipal de la commune de COGOLIN ayant pour objet l'adoption de la convention constitutive du Groupement de commandes des collectivités territoriales du VAR et la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement,

Vu le courrier recommandé du 18 Septembre 2023, par lequel la commune de COGOLIN acte son retrait du Groupement de Commandes,

Vu la délibération N°2023/09/26-07 en date du 26 Septembre 2023, du Conseil Municipal de la commune de COGOLIN, ayant pour objet le retrait de la commune du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD).

Il est proposé au présent Comité Syndical de se prononcer sur le retrait de la Commune de COGOLIN du SIVAAD.

LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président du SIVAAD,

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Conformément aux dispositions de l'article L5211-19 du CGCT, cette délibération sera notifiée aux Maires de chacune des communes membres du SIVAAD.

Les conseils municipaux devront être consultés dans un délai de trois mois à compter de cette notification.

Ainsi fait et délibéré, le 14 Novembre 2023 à PUGET VILLE.

Pour extrait conforme Le Président du SIVAAD

Christian TOULOUSE
Accusé de réception en préfecture
083-258301126-202311 4-2023AG1411DAG12-DE
Date de réception préfecture : 15/11/2023